

CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN D'AEROMODELES



- 1 - Article premier.

Objectif de la convention.

L'activité d'aéromodélisme de l'AVVI étant située dans la CTR du terrain d'Evreux Fauville, le présent protocole a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'activité d'aéromodélisme peut être intégrée à la circulation aérienne de l'aérodrome militaire.

- 2 - Article second.

Domaine d'application.

Caractéristiques de l'activité d'aéromodélisme de l'AVVI

- Point de référence : 49° 04' 49.03'' Nord - 001° 19' 11.16'' Est.

- Limite latérale : cercle de 600 m de rayon centré sur le point de référence.

- Limite verticale inférieure : 10 m.

- Limite verticale supérieure : 150 m (500 pieds) au-dessus de la surface.

Eventuellement, une fois par an, une demande de dérogation sera envisagée pour monter à 300 m lors de concours planeurs.

Conditions des évolutions : Avant tout vol, l'opérateur doit demander l'autorisation à l'officier de permanence commandement (OPC) au **02 32 62 11 55** et/ou au chef de quart au **02 32 62 13 65**.

L'opérateur devra laisser ses coordonnées téléphoniques afin d'être joignable. En cas de mouvement sur la plateforme d'Evreux, l'activité d'aéromodélisme sera interdite. L'activité d'aéromodélisme ne peut se dérouler que de jour et les aéronefs pilotés à distance doivent être maintenus en permanence en vue de l'opérateur. L'opérateur doit à tout moment s'assurer que les évolutions des aéromodèles se maintiennent à une hauteur maximale inférieure à 150 mètres (500 pieds) au-dessus de la surface.

Une personne sera chargée d'aider le pilote à surveiller l'espace aérien environnant afin d'assurer la sécurité. A l'issue de la séance, le dernier personnel informe l'OPC et/ou le chef de quart de la fin de l'activité de l'aéromodélisme. A tout moment, le Chef de quart (ou l'OPC) pourra demander à stopper les évolutions en contactant l'opérateur par téléphone portable.

Utilisateurs de la plate-forme d'aéromodélisme : Les principaux utilisateurs seront les membres de l'AVVI, en moyenne une trentaine d'adhérents.

- 3- Article troisième.

Durée de validité du protocole.

Le présent protocole est :

- valable pour une durée d'un an à compter du 01 Juin 2011 et révisable pendant cette période ;

- reconductible tacitement sous réserve que toute modification ou amendement ultérieur reçoive l'aval des autorités signataires.

- 4 -Article quatrième.

Amendements et modifications.

Tout amendement, toute modification ou l'annulation de tout ou partie du présent protocole ne peut intervenir qu'après consultation ou information des différents signataires. A cet égard, le responsable de l'association s'engage à fournir le ou les numéros de téléphone permettant de le contacter. Le responsable de l'association fournira en temps utiles, au rédacteur de ce protocole d'accord, les renseignements précités qui seront inscrits et scrupuleusement tenus à jour dans l'annexe appropriée.

- 5 - Article cinquième.

Analyse des incidents.

Dans le cas de non respect des clauses prévues dans le présent protocole, ou si la sécurité des vols est engagée, les signataires se réservent le droit de suspendre provisoirement le présent protocole. Ces incidents ou manquements feront l'objet d'un compte-rendu aux autorités signataires qui se rencontreront afin d'en analyser les causes et conséquences.

Horaires de l'activité d'aéromodélisme de l'AVVI

Date d'effet : 01 Juin 2011.

L'activité d'aéromodélisme se déroulera principalement dans les créneaux suivants :

- l'hiver de 10h00 à 16h00 locales,

- l'été de 09h00 à 21h00 locales,

en dehors des créneaux d'activité de la plate-forme de la base aérienne 105 d'Evreux.

Liaisons téléphoniques :

Responsable de l'activité d'aéromodélisme de l'AVVI :

TROTET Olivier

7, rue Alsace Lorraine

27200 VERNON

02.32.51.99.82 ou 06.31.73.34.34

Gestionnaire du terrain :

IBANEZ Olivier

79 Grande Rue

27120 CHAMBRAY

02.32.26.23.69 ou 06.49.71.30.17

Base aérienne 105 Evreux :

Officier de Permanence Commandement

02.32.62.11.55

Chef de quart ESCA 1C105

02.32.62.13.65